Avis technique - Procédure Simplifiée

Recyclabilité d'une feuille



DESCRIPTION DE LA DEMANDE	GENERALITES	
	Demandeur	AMCOR
	Date de la demande	Mars 2021
	Dénomination	PAPIER-EXTRUSION PERMEABLE-392021
	Marché	Agro-Alimentaire
	Type de produit emballé	Fromages
	DESCRIPTION DE L'EMBALLAGE	
	Forme	Feuille
	Contenance	5
	Masse vide	50 g / m²
	ELEMENTS CONSTITUANTS	
	Corps de l'emballage	Papier-carton et plastique (LDPE)
	Système de fermeture	-
	Type d'encre/vernis	Encre nitrocellulosique
<u>~</u>	Type de colle	
=SC	COMPOSITION DU CORPS DE L'EMBALLAGE	
	Papier-carton	80%
	Plastique	20%
	Aluminium	%
	Acier	%
	Autre	%
	⇒ Elément majoritairement fibreux, non traité pour résistance à l'humidité	
	AVIS REFERENTS	
	Avis Techniques 193 et 197	

PRE-REQUIS

- L'emballage est constitué de plus de 50 % (en poids) de papier-carton : cet emballage relève donc de la filière « Emballage papier-carton ».
- Conformément à l'avis général concernant l'impact des emballages ayant contenu des denrées alimentaires sur le recyclage du papier-carton (AG n°2), cet emballage devra être exempt de tout débris alimentaire pour pouvoir être intégré à la filière « Emballage papiercarton ».

Date de validation: 10/09/2021

EVALUATION DES IMPACTS

CARACTERISTIQUES EVALUEES LORS DU RECYCLAGE	CORPS DE L'EMBALLAGE		
RENDEMENT MATERIAU PAPIER-CARTON	Moyen		
	Vernis	Encre	Colle
MATIERES DISSOUTES ET COLLOÏDALES	-	×	-
ÉNERGIE DE PULPAGE	Ø		

^{*} en condition minimale d'utilisation

 $oldsymbol{\Delta}$ Attention $oldsymbol{\varnothing}$ Pas d'impact $oldsymbol{\$}$ En cours d'étude $oldsymbol{\succ}$ Impact environnemental

CONCLUSIONS DU CEREC

D'après les avis technique cités en référence, l'emballage se désintègrera facilement lors de l'étape de pulpage et la fraction plastique sera éliminée lors des étapes de classage.

Dans ce contexte, le CEREC émet un avis favorable quant à sa recyclabilité au sein de la catégorie 5.03A par référence à la Norme NF EN 643 regroupant les emballages en papiercarton complexés relevant du circuit municipal.

Cet avis technique ne vaut que pour l'emballage tel que soumis au Cerec.

RECOMMANDATIONS DU CEREC

ECO-CONCEPTION: PISTES D'AMELIORATION DE L'EMBALLAGE

Au-delà de la bonne recyclabilité de l'emballage dans les conditions de régénération utilisées, certains éléments pourraient être améliorés et d'autres, précisés, notamment :

- de limiter la présence de plastique, sous réserve du respect des fonctionnalités requises, tout en veillant à ne pas accroître sa fragmentabilité afin de minimiser la part non fibreuse de l'emballage,
- d'utiliser des encres sans dégorgement afin de limiter les turbidités dans les eaux de process,
- -d'éviter l'utilisation d'adjuvants contenant des huiles minérales, notamment des encres à base d'huiles minérales, afin de prévenir la contamination de la boucle du recyclage emballages par ces substances et d'utiliser des encres à faible migration et sans huiles minérales.
- d'éviter l'utilisation d'une encre de couleur sombre ou vive afin de ne pas colorer les fibres de cellulose lors du recyclage et saturer les eaux du process.

CONSIGNES DE TRI

Le CEREC préconise d'ajouter le pictogramme « TRIMAN » et un pictogramme recommandant de placer l'emballage dans le bac de collecte sélective.

VALIDATION



Marie DELAFALIZE





Christian PICARD



Avis Technique n°220 Date de validation: 10/09/2021

^{**} incluant humidité naturelle et liquide résiduel